



**Conseil d'administration  
du Programme  
des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des  
Nations Unies pour la  
population**

Distr.  
GÉNÉRALE

DP/CCF/LES/1  
3 mars 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Session annuelle de 1997  
12-23 mai 1997, New York  
Point 9 de l'ordre du jour provisoire  
PNUD

PNUD: CADRES DE COOPERATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPERATION AVEC LE LESOTHO (1997-2000)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION . . . . .	1	1
I. SITUATION DU DEVELOPPEMENT NATIONAL ENVISAGEE SOUS L'ANGLE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE . . . . .	2 - 7	2
II. RESULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA COOPERATION PASSEE . . . . .	8 - 10	4
III. STRATEGIE ET DOMAINES THEMATIQUES PROPOSES . . . . .	11 - 24	5
A. Amélioration de l'administration publique et renforcement des capacités aux fins de la gestion économique et de la réforme de la fonction publique . . . . .	14 - 17	6
B. Mise en valeur des ressources humaines et création d'emplois . . . . .	18 - 20	8
C. Développement rural et gestion de l'environnement	21 - 23	8
D. Autres initiatives . . . . .	24	9
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION . . . . .	25 - 30	10
<u>Annexe.</u> Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour le Lesotho (1997-2000) . . . . .		12

## INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération avec le Lesotho est le fruit d'une série de consultations et d'entretiens commencés en juillet 1995 lors de l'examen à moyen terme du cinquième programme de pays, et terminés en novembre 1996. Durant cette période le Gouvernement du Lesotho, le PNUD, les organisations non gouvernementales nationales (ONG), les institutions de la société civile et d'autres organismes donateurs ont cherché à se mettre d'accord sur les grandes orientations de la coopération future entre le Gouvernement, le Lesotho et le PNUD, concernant les principaux objectifs de développement du Gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté, conformément au mandat du PNUD qui est d'appuyer le développement humain durable.

### I. SITUATION DU DEVELOPPEMENT NATIONAL ENVISAGEE SOUS L'ANGLE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

2. En comparaison d'autres pays sub-sahariens appartenant à la catégorie des pays les moins avancés, le Lesotho a fait de grands progrès pour surmonter nombre de ses difficultés de développement. La gestion économique s'est améliorée considérablement au cours des cinq dernières années à la suite de l'ajustement structurel appuyé par le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et d'autres donateurs. Un déficit budgétaire de plus de 9% du produit national brut (PNB) par habitant en 1988/1989 a été remplacé par un excédent de 3,2% du PNB par habitant en 1996/1996, et le taux d'inflation a été réduit, passant de 20% en 1989 à 9,6% en 1995. D'importants changements structurels ont été entrepris, y compris la création du cadre juridique et institutionnel pour la privatisation et la restructuration des entreprises parapubliques; le renforcement de la programmation de l'investissement dans le secteur public et la mise en place d'un programme de réforme de la fonction publique.

3. D'après l'indicateur de développement humain figurant dans le rapport sur le développement humain de 1996, le Lesotho se classe au 130ème rang sur 174 pays - il n'est dépassé que par 10 pays sub-sahariens quant aux résultats. Depuis l'indépendance les indicateurs sociaux se sont nettement améliorés. De 42,9% en 1960 l'espérance moyenne de vie est passée à 60,8% en 1993 et le taux de mortalité infantile a baissé de 149 à 79 pour 1 000 naissances vivantes, au cours de la même période, tandis que le taux d'alphabétisation des adultes frise maintenant les 70%. Quatre-vingts pour cent de la population ont maintenant accès aux services de santé et un peu plus de 50% ont accès à l'eau potable. En ce qui concerne la condition de la femme, le Lesotho a relativement bien avancé, bien qu'il reste encore beaucoup à faire dans certains domaines tels que les droits juridiques de la femme. Le niveau de scolarisation des femmes par exemple est de quelque peu supérieur à celui des hommes. Le pourcentage des filles qui fréquentent les écoles secondaires représente les 23% de la population scolarisée, alors que la moyenne nationale est de 23%.

4. Malgré ces réussites notables le Lesotho doit encore surmonter de nombreuses difficultés dans ses efforts de développement humain durable. La croissance économique des quatre dernières années n'a pas été équitablement répartie et le chômage s'établit entre 35 et 45%. L'accroissement de la population demeure élevé avec un taux de 2,6% par an. En 1993, seulement 28% de la population active étaient employés dans le secteur structuré, dont 55% dans les mines d'Afrique du Sud, tandis que les 72% restant travaillent dans le

secteur agricole à faible productivité ou dans le secteur non structuré. La pauvreté est donc omniprésente et touche environ 49% de la population. Dans les zones rurales, l'incidence, la gravité et la pénétration de la pauvreté étaient deux fois plus importantes que dans les zones urbaines. Dans les communautés rurales 54% de la population vit en dessous du niveau de pauvreté et environ 35% des familles rurales ne possèdent pas de terre. Près de 70% des familles rurales sont dirigées par des femmes en raison du grand nombre d'hommes embauchés dans les mines d'Afrique du Sud.

5. La pauvreté rurale est aussi la cause et la conséquence des graves problèmes écologiques auxquels le Lesotho doit faire face. Le pays est essentiellement montagneux et sa base de ressources naturelles est réduite. La population croissante met à rude contribution les fragiles écosystèmes montagneux, intensifiant l'utilisation de zones marginales pour la production agricole, la surexploitation des pâturages et le ramassage du bois de chauffage. Le fait que le rendement des trois principales récoltes du pays ait diminué de moitié au cours de la période 1976-1994, et qu'en 1995 la part de l'agriculture n'ait compté que pour 9,6% dans le produit intérieur brut contre 31% en 1970, illustre bien la gravité de la dégradation de l'environnement au Lesotho.

6. Dans sa situation de petit pays sans littoral, peuplé d'environ 2 millions d'habitants, le Lesotho ne pourra atteindre ses objectifs de développement humain durable qu'en liaison étroite avec l'évolution de la dynamique économique et politique de son grand voisin, l'Afrique du Sud, ainsi qu'avec les autres pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe. L'Afrique du Sud fournit actuellement 90% des importations du Lesotho et absorbe près de 50% de ses exportations. Les recettes douanières représentent plus de 50% des revenus de l'Etat, et plus de 50% de la main d'oeuvre du secteur structuré travaille dans les mines sud-africaines, ce qui rend le Lesotho lourdement tributaire des rapatriements de salaires de ces travailleurs. De même, de par son appartenance à la zone monétaire commune, le Lesotho n'a qu'une indépendance monétaire limitée puisque sa monnaie, le loti, est chevillée au rand sud africain et à parité avec lui.

7. Les stratégies et objectifs nationaux de développement ont été détaillés dans un certain nombre de documents directifs, y compris le plan directeur 1995/1996-1997/1998, le projet du sixième Plan de développement national 1996/1997-1998/1999, auquel le conseil national de la planification met la dernière main, et le projet de rapport sur les options économiques stratégiques. Ces trois documents soulignent tous la détermination du Gouvernement à améliorer le niveau de vie de la population par la lutte contre la pauvreté et une répartition plus équitable des revenus, grâce à une croissance économique substantielle et à la création d'un climat socio-économique favorable qui stimule et augmente les possibilités d'emplois productifs.

## II. RESULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA COOPERATION PASSEE

8. Avec son objectif général de lutte contre la pauvreté, le cinquième programme de pays couvrant la période 1992-1996 s'est concentré sur quatre grands domaines: a) gestion économique et réforme de la fonction publique; b) mise en valeur des ressources humaines; c) promotion de l'emploi et d) développement rural et environnement. L'approche-programme mieux structurée, rigoureusement ciblée et coordonnée du cinquième programme de pays représentait un changement décisif vers une stratégie d'assistance plus cohérente, par

comparaison avec certains programmes antérieurs qui comprenaient de multiples secteurs et de nombreux types de projets sans rapport les uns avec les autres, souvent exécutés de manière impromptue.

9. IL ne fait pas de doute d'après les enseignements tirés du cinquième programme de pays que le PNUD a joué et peut continuer de jouer a rôle vital pour aider le Gouvernement à renforcer sa capacité nationale de gestion et plus particulièrement sa capacité à formuler et appliquer un programme de développement plus réaliste. Le PNUD devrait continuer à appuyer le Gouvernement dans ses efforts pour encourager l'emploi et la gestion de ressources internes, externes, écologiques et humaines et exploiter tout le potentiel des ressources humaines existantes en accroissant le rôle de la société civile et du secteur privé.

10. Des progrès notables ont été accomplis dans l'utilisation de l'approche-programme, assurant ainsi une affectation efficace des ressources à la lutte contre la pauvreté. Toutefois, la lente mise au point de directives ayant trait à l'utilisation de l'approche-programme a entraîné de longs délais dans la formulation, l'approbation et la mise en oeuvre d'éléments du programme et a entravé la liaison avec les programmes apparentés exécutés par le Gouvernement et/ou d'autres donateurs. Des progrès considérables ont également été réalisés en matière d'utilisation de la modalité d'exécution nationale. Au début du cinquième programme de pays, l'exécution nationale ne s'est appliquée qu'à un seul projet, représentant 1% du chiffre indicatif de planification (CIP). Avant 1996 cette modalité s'appliquait à trois programmes et trois éléments de programme, représentant 30% du CIP total, bien que l'exécution nationale accélérée pose certaines difficultés au départ, dues notamment au manque de directives précises tant de la part du Gouvernement que du PNUD. Le renforcement des capacités et des institutions doit encore constituer le fondement de la coopération du PNUD au Lesotho afin d'aider à encourager une plus large participation du Gouvernement et de la société civile au processus de développement. Face à l'amenuisement de l'aide publique au développement pour le Lesotho, le processus de table ronde est un mécanisme efficace par lequel les ressources du PNUD et d'autres donateurs peuvent jouer un rôle catalytique plus déterminant dans le processus de développement du pays.

### III. STRATEGIE ET DOMAINES THEMATIQUES PROPOSES

11. Le Gouvernement estime que le premier cadre de coopération avec le Lesotho doit absolument continuer à renforcer et intégrer les activités relatives au développement humain durable axées sur la lutte contre la pauvreté. Dans la poursuite de cet objectif on s'occupera surtout de l'analyse et de la formulation des politiques et des interventions qui appuient la mise en place de capacités et le secteur nationalisé dans des domaines de coopération concertés. Ce cadre de coopération correspond pleinement aux objectifs énoncés par de récentes conférences organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, en particulier l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. De même il complète les domaines d'intervention qu'il a déjà été convenu d'examiner au cours des tables rondes sectorielles de 1997, à savoir: a) la lutte contre le pauvreté, b) la réforme de la fonction publique, c) l'éducation, et d) la création d'emplois. En outre, on continuera d'accorder une attention toute spéciale aux questions communes à plusieurs domaines telles que l'égalité des sexes, la participation de la société civile et la collaboration

avec la communauté des donateurs, eu égard notamment à l'intégration régionale liée à la Communauté de développement de l'Afrique australe et en veillant à ce que la coordination de l'aide et la mobilisation des ressources se fassent de façon ponctuelle et efficace.

12. Au cours de l'exécution du premier cadre de coopération le PNUD coopèrera avec le Gouvernement dans trois domaines critiques distincts mais interdépendants afin de produire une synergie et d'accroître l'effet multiplicateur des ressources disponibles. Par ailleurs, dans tous les domaines d'action prioritaire on aura soin de faciliter la capacité nationale à utiliser des ressources mobilisées à l'extérieur et donc à créer un climat favorable aux principes d'action établis et un cadre de participation approprié à l'application des politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté.

13. Les trois domaines d'action prioritaire seront les suivants: a) amélioration de l'administration publique et renforcement des capacités aux fins de la gestion économique et de la réforme de la fonction publique; b) mise en valeur des ressources humaines et création d'emplois; et c) mise en valeur des zones rurales et aménagement de l'environnement. Vu l'importance qu'attache le Lesotho aux questions de parité entre les sexes, les programmes des trois domaines d'action s'attacheront à promouvoir le rôle des femmes. Outre l'habilitation des femmes sur le plan économique dans le cadre des domaines d'action prioritaires axés sur la valorisation des ressources humaines et la création d'emplois, des mesures en faveur des groupes défavorisés seront prises au besoin pour la sélection de consultants et de personnel affecté au projet.

A. Amélioration de l'administration publique et renforcement des capacités aux fins de la gestion économique et de la réforme de la fonction publique

14. Du point de vue des résultats et de la continuité il existe au Lesotho une forte corrélation entre gestion économique et formulation des politiques, efficacité et adaptation de la fonction publique et une saine administration des affaires publiques. Le Gouvernement démocratique actuel est maintenant résolu de s'occuper de ces questions d'une manière plus systématique et concertée. On se rend compte de plus en plus de la nécessité de changer les méthodes de l'administration publique qui de paperassière devrait adopter le style d'une entreprise orientée vers l'action. Les activités dans ce domaine d'action prioritaire auront deux éléments complémentaires, tous deux axés sur le renforcement des capacités dans le secteur public afin que ses diverses composantes, y compris les éléments de décentralisation, puissent fonctionner plus efficacement. On cherchera à faciliter l'amélioration de la gestion, la planification et l'exécution de tous les programmes de développement du secteur public, y compris dans les autres domaines prioritaires du cadre de coopération de pays. Outre l'appui du PNUD ce domaine d'action recevra aussi l'aide de la Overseas Development Administration du Royaume-Uni, de l'Agence suédoise de développement international, de Irish Aid, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement (BAfD).

15. Le premier élément de coopération dans ce domaine d'action prioritaire se concentrera sur la planification et la gestion économique. L'objectif général sera d'accroître l'efficacité de la planification et de la coordination de l'aide au Ministère de la planification économique et dans les services de planification des ministères compétents. Les objectifs particuliers sont les

suivants: a) aider le Ministère de la planification économique et les ministères techniques à obtenir tout le personnel supplémentaire et qualifié dont ils ont besoin dans le domaine de la planification; b) encourager une analyse ponctuelle et une formulation stratégique mieux ciblée des perspectives de planification à moyen et long terme afin d'aider le Gouvernement dans ses décisions; c) accroître les capacités du personnel à contrôler et évaluer les plans nationaux et sectoriels et les programmes d'investissement du secteur public et à présenter en temps voulu les études techniques, comme par exemple le rapport national sur le développement humain; d) faire en sorte que le Gouvernement dispose des moyens nécessaires, tels que le système des tables rondes, pour mobiliser, gérer et utiliser efficacement les ressources extérieures en même temps que les ressources intérieures disponibles et, e) appuyer les campagnes de sensibilisation visant à encourager les débats publics sur les questions critiques de développement sur la base d'une information complète.

16. Le deuxième élément sera consacré à deux priorités du Gouvernement: a) accélérer la formulation et la concrétisation d'un rôle plus précis pour le secteur public, et b) élargir et pousser le processus de décentralisation. Dans le contexte de la réforme de la fonction publique, la collaboration Gouvernement/PNUD s'attachera à instaurer des systèmes plus objectifs et transparents pour la nomination et la promotion des fonctionnaires ainsi que l'accélération des réformes dans les systèmes d'information sur la gestion et de budgetisation, en vue d'accroître l'efficacité, la diligence et de réduire les coûts de prestation de services publics. Le PNUD continuera de collaborer avec le Secrétaire d'Etat, le Ministère de la fonction publique, le Ministère de la planification économique et l'Institut du Lesotho pour l'administration et la gestion publiques, ou par leur intermédiaire. Cet élément sera également consacré à la question de l'exode des cerveaux et apportera un nouvel appui à la résolution du conflit pour encourager le dialogue, créer un consensus et mieux faire comprendre le rôle des forces armées et des institutions civiles dans une démocratie.

17. S'agissant de la décentralisation, des progrès notables ont été accomplis par le renforcement de la planification du développement aux niveaux des villages et des districts, mais le processus de décentralisation a été plus lent que prévu, freiné dans sa rapidité et son organisation. Néanmoins, le Gouvernement demeure ferme dans sa détermination d'établir une administration locale forte pour assurer la participation communautaire au processus de planification et de décision. Des interventions antérieures appuyées par le PNUD ont permis d'accélérer les progrès et bénéficieront probablement d'une aide supplémentaire au titre du prochain programme du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) ainsi que d'autres donateurs. Les domaines d'action à appuyer seront précisés lorsque le projet de loi dont le parlement est actuellement saisi sera voté. Les efforts de décentralisation seront également inclus dans l'appui opérationnel touchant le développement rural et l'aménagement de l'environnement, décrits ci-après à la section C.

#### B. Mise en valeur des ressources humaines et création d'emplois

18. Comme mentionné précédemment le chômage et le manque de possibilités pour la création d'entreprises continuent de poser d'insurmontables difficultés au Lesotho et constituent les principales causes de la pauvreté endémique. Ce domaine d'action prioritaire sera appuyé par l'Union européenne, la Banque

mondiale et les Gouvernements sud-africain et américain. A un niveau élevé de gouvernement le ministère du travail et de l'emploi et le ministère du commerce et de l'industrie seront épaulés dans leur projet d'étude du chômage et dans l'élaboration de politiques de l'emploi plus efficaces, y compris leur application concrète. En d'autres termes l'aide au Gouvernement portera sur l'élaboration de politiques susceptibles de créer un climat plus propice aux affaires, à la création d'entreprises nationales par le développement de petites et moyennes entreprises et de micro-entreprises. Lors de la formulation de ce type de politiques et de stratégies on tiendra compte le cas échéant de l'expérience acquise dans la sous-région et on continuera de se préoccuper du chômage des femmes et de la création d'emplois ainsi que des problèmes particuliers aux mineurs victimes de compressions de personnel.

19. Au niveau opérationnel le PNUD continuera de coopérer avec le Ministère du travail et de l'industrie pour préparer et mettre oeuvre un ensemble approprié et judicieusement ciblé d'instruments d'appui au niveau local/ONG comprenant des plans d'encouragement, de crédit et certains arrangements de création de capacités institutionnelles afin d'assurer un soutien plus complet au secteur des petites et moyennes entreprises.

20. Un autre élément de coopération dans ce domaine viendra renforcer et accroître l'appui au Ministère de l'éducation, pour l'enseignement professionnel, notamment les établissements de formation en milieu rural. S'agissant des bénéficiaires, ces initiatives vont se concentrer sur l'assistance au secteur non structuré, considéré comme un secteur important mais jusqu'ici négligé. Vu l'étendue de la pauvreté et du chômage dans le secteur rural non structuré, on accordera une attention spéciale aux femmes, aux exploitants agricoles et aux mineurs victimes de compressions de personnel. On envisage d'aider près de 5 000 petites entreprises, dont 50% au moins sont la propriété de femmes des zones rurales.

### C. Développement rural et gestion de l'environnement

21. Au Lesotho la pauvreté est étroitement liée à la dégradation de l'environnement, et toutes deux sont spécialement accusées en milieu rural. C'est pourquoi, dans ce domaine d'intervention, l'appui va porter à la fois sur les politiques de développement rural et sur la dégradation de l'environnement de même que sur la mise au point de mesures spécifiques d'action. L'Union européenne et la Danish Cooperation for Environment and Development se proposent d'apporter un appui complémentaire. Le premier élément de coopération dans ce domaine inclut la continuation des efforts en cours tendant à renforcer le Secrétariat national à l'environnement, afin d'obtenir une meilleure coordination générale et plus de cohérence dans les politiques relatives à l'environnement. Cet élément tendra notamment à: a) aider le Gouvernement à renforcer la capacité institutionnelle et opérationnelle de certains organismes de district pour qu'ils parviennent à mieux préparer et mettre en oeuvre les plans de développement au niveau des districts; b) lancer un programme d'information générale sur la mise en oeuvre du plan national d'action dans le cadre d'Agenda 21; c) promouvoir une approche communautaire à l'éducation et à la sensibilisation du public en matière d'environnement; d) créer des réseaux nationaux, régionaux et sous-régionaux; e) organiser des cours de formation dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement (CTPD); et f) encourager la participation du secteur privé.

22. Le deuxième élément se concentrera sur la création de capacités de développement rural et se proposera de: a) renforcer la capacité institutionnelle et opérationnelle de certains organismes de district pour qu'ils soient en mesure de mieux préparer et mettre en oeuvre les plans de développement au niveau des districts; b) évaluer les besoins, mettre au point du matériel didactique et assurer la formation des responsables du développement rural au niveau des districts et des villages, et c) renforcer les services de gestion des sols au Ministère de l'agriculture, les coopératives et la commercialisation, pour les besoins des districts et des villages. Dans le cadre des efforts de décentralisation et en complément de ce qui précède, le Ministère des administrations locales sera également appuyé dans ses efforts pour créer une collaboration avec les ONG et le secteur privé aux fins de prestation de services et de développement rural. Cet élément sera complété par une aide financière du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) qui portera notamment sur le développement de l'infrastructure sociale et d'un cadre institutionnel pour faciliter la décentralisation.

23. Dans le cadre du deuxième élément l'appui au corps national de la jeunesse pour l'environnement sera maintenu. Il s'agira plus particulièrement de créer des possibilités d'emploi pour les jeunes des zones rurales et urbaines, par la promotion d'une grande diversité d'activités rémunératrices ayant trait à l'environnement.

#### D. Autres initiatives

24. Bien qu'ils n'aient pas de rapport direct avec les trois domaines d'action prioritaire décrits ci-dessus, il convient de mentionner deux autres projets qui sont considérés comme cruciaux pour la réalisation des objectifs de développement national et qui font partie des domaines dans lesquels le PNUD et le Gouvernement sont convenus de collaborer. Etant donné l'incidence croissante du VIH/SIDA au Lesotho, il a été décidé d'accorder une attention toute spéciale au programme de lutte contre le SIDA et de le continuer. Exécuté par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et coordonné par le Ministère de la santé ce programme multisectoriel tient compte des omissions du Programme commun et coparrainé des Nations Unies sur le VIH/SIDA/Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH et le Sida au niveau national. En outre, avec des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) une initiative spéciale sera lancée pour promouvoir la protection de la biodiversité et l'aménagement des bassins versants dans les hautes terres du Lesotho et les Monts Drakensburg dans l'Afrique du sud voisine.

#### IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

25. Renforcement des mécanismes d'exécution et de mise en oeuvre. Plusieurs mesures seront prises dans le contexte du premier cadre de coopération de pays pour renforcer la coordination et la mise en oeuvre des activités appuyées par le PNUD. Dans toute la mesure du possible les mécanismes institutionnels existants tels que le Conseil national de planification et et le Principal Secretaries Forum seront utilisés pour les prises de décision. Des comités directeurs seront créés pour contrôler chaque domaine d'action prioritaire, et tiendront des réunions périodiques avec la participation du PNUD et d'autres organismes compétents des Nations Unies afin de donner les directives

essentielle nécessaire au programme dans chacun des trois domaines d'intervention. Ce procédé améliorera la coordination entre les différents éléments existants dans le cadre de chaque domaine d'action prioritaire appuyé par le PNUD et également avec d'autres programmes apparentés appuyés par le Gouvernement et/ou d'autres donateurs.

26. Les progrès déjà accomplis dans l'approche-programme seront renforcés. Il s'agira à cet égard de tirer parti des mécanismes approuvés durant les consultations tenues à l'occasion des tables rondes sectorielles. L'exécution nationale élargie constituera un autre moyen d'accélérer la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation. Le Gouvernement sera invité à exercer progressivement une responsabilité accrue en matière d'exécution de manière à ce que d'ici la fin de la période couverte par le cadre de coopération, il exécute au moins 60% de tous les projets. Dans le but de renforcer au maximum la capacité nationale on fera appel à des experts et consultants nationaux, y compris les ONG locales. On encouragera aussi le recours à la coopération technique entre pays en développement (CTPD) notamment par jumelage ou contrats avec les organismes compétents d'Afrique du Sud.

27. Enseignements tirés de réunions internationales sur le plan des politiques nationales. Le Gouvernement sait que les recommandations et activités de suivi recommandées par de récentes conférences internationales de développement peuvent l'aider à orienter et préciser ses propres objectifs de développement. Les délibérations de ce type d'assemblées mondiales telles que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro), la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire), le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague), la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing), la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (HABITAT II) et le Sommet mondial de l'alimentation expriment le même type de questions et de défis pour l'action gouvernementale que ceux dont le Lesotho se préoccupe. Au titre du premier cadre de coopération avec le Lesotho le PNUD continuera d'aider le Gouvernement à tenir dûment compte des enseignements tirés des conférences internationales et de les promouvoir lorsqu'il établit les priorités de développement national et leur donne suite.

28. Suivi et évaluation. Pour faciliter le processus de suivi et d'évaluation, des objectifs spécifiques et quantifiables seront établis dans chaque descriptif de programme. Des réunions périodiques se tiendront au moins tous les trimestres avec les ministères compétents pour examiner les progrès accomplis et décider des mesures à prendre. On organisera des examens tripartites et au moins une évaluation approfondie des activités de chaque domaine d'intervention. En outre, un examen à moyen terme de l'ensemble du CCP aura lieu pour établir la validité des opérations. Les Comités directeurs de chaque domaine d'intervention et des visites d'inspection périodiques du personnel du PNUD joueront un rôle important dans le contrôle continu d'activités spécifiques, ce qui minimisera les problèmes et permettra d'apporter des rectifications en temps voulu.

29. Mobilisation des ressources. Alors que les ressources de base du PNUD continuent de s'amenuiser, la mobilisation de ressources va jouer un rôle encore plus important durant la période du premier cadre de coopération. Les ressources de base seront complétées non seulement par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, et le

Programme des Volontaires des Nations Unies mais aussi grâce à l'accès à des ressources spéciales pour la lutte contre la pauvreté (comme l'Initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté) et pour l'administration publique (le Fonds norvégien d'affectation spéciale pour la gouvernance en Afrique), ainsi que la participation du Gouvernement aux coûts, notamment au titre du fonds de développement du Lesotho pour le projet des ressources en eau dans les hautes terres. On recherchera de nouvelles ressources auprès d'autres donateurs par l'intermédiaire de tables rondes et de campagnes de collecte de fonds pour des programmes séparés. Lorsque la participation aux coûts est impossible les donateurs seront invités à pratiquer un financement parallèle, surtout dans les éléments de programmes visant la réforme du secteur public et la gestion économique. On cherchera en outre à renforcer les liens avec les programmes régionaux du PNUD en vue de réunir des ressources supplémentaires.

30. Coordination de l'aide et collaboration au sein du système des Nations Unies. Dans l'éventualité d'une baisse de l'appui extérieur, la coordination des donateurs continuera d'occuper un rang élevé de priorité dans la collaboration Gouvernement/PNUD. Durant le cinquième programme de pays, la coopération interinstitutions s'est considérablement améliorée. Outre le projet mentionné au paragraphe 24 ci-dessus, le PNUD a étroitement collaboré avec le Fonds des Nations Unies pour la population, l'OMS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance en ce qui concerne l'initiative pour une maternité sans risques. Le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et la Banque mondiale aident actuellement le Gouvernement à préparer une évaluation de l'impact sur l'environnement ayant trait au projet d'aménagement des ressources en eau dans les hautes terres du Lesotho. Par ailleurs, au cours des tables rondes tenues durant l'année 1996 le PNUD a travaillé en étroite coopération avec les organismes issus des accords de Bretton-Woods, l'Union européenne, la Banque africaine de développement et les donateurs bilatéraux ayant des activités au Lesotho afin d'appuyer les efforts que déploie le Gouvernement pour intéresser les bailleurs de fonds aux programmes concernant l'agriculture, l'environnement, le tourisme, la santé et la population. S'agissant des institutions spécialisées des Nations Unies, le Gouvernement espère que dans le cadre de l'approche-programme ces dernières pourront: a) fournir, le cas échéant, des conseils techniques en matière de conception et de formulation de certains principes d'action et programmes gouvernementaux, et b) mobiliser les apports internationaux nécessaires au succès des objectifs de développement que le Gouvernement se sera fixés.

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE LESOTHO (1997-2000)  
 (En milliers de dollars des Etats-Unis)

Source	Montant	Observations
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Report estimatif du CIP	797	
MCARB 1.1.1.	5 587	Affectation immédiate au pays
MCARB 1.1.2.	0 à 66,7% de MCARB 1.1.1.	Cet ordre de grandeur est présenté aux fins de planification uniquement. L'affectation réelle dépendra de la présence de programmes de haute qualité. Toute augmentation des pourcentages sera également tributaire de la disponibilité des ressources.
AFPP/AST	495	
Total partiel	6 879 <sup>a</sup>	
AUTRES RESSOURCES DU PNUD		
Participation du Gouvernement aux coûts	667	
Fonds pour le développement durable	1 300	FEM et autres à déterminer
Participation de tierces parties aux coûts	667	
Fonds administrés par le PNUD, Fonds d'allocation spéciale et autres fonds	5 984	
FENU	4 000	
UNIFEM	667	
UNV	667	
Initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté	150	
Fonds norvégien d'affectation spéciale	500	
Total partiel	8 618	
TOTAL	15 497 <sup>a</sup>	

<sup>a</sup> Non compris les MCARB 1.1.2., qui sont affectés au niveau régional en vue de leur affectation ultérieure au niveau des pays.

Abreviations: CIP = Chiffre indicatif de planification; AFPP = appui à la formulation des politiques et programmes; AST = Appui aux services techniques; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; MCARB = objectifs d'affectations des ressources de base. FENU = Fonds d'équipement des Nations Unies; UNIFEM = Fonds de développement des Nations Unies pour la femme; UNV = Programme des volontaires des Nations Unies; PSI = Initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté.

-----